



Simple question sur la polyvalence

Par **castelain kevin91**, le **08/04/2009** à **14:04**

Bonjour,

je m'appelle kevin et en fait je suis agencier polyvalent (préparateur commande et cariste) et en fait j'aimerais savoir si c'est normal que je sois polyvalent même que j'ai fait 1 seule formation, il y a-t-il une loi qui dit que je suis obligé d'en faire plusieurs ? et il y a-t-il un poids maximal pour un colis en préparation de commande ? ah aussi dsj mais est-ce que c'est normal que je ne paie plus en tant qu'agencier polyvalent merci d'avance

Par **milou**, le **08/04/2009** à **16:39**

Vous pourriez faire un effort pour écrire convenablement. L'écriture "texto", ça passe pour les copains, mais c'est tout.

Par **claudinus32**, le **19/04/2009** à **23:08**

bonjour milou je me permets de vous contacter pour le même problème que la personne qui a posé cette question.

Je suis magasinier "ouvrier qualifié coefficient 180" et je suis amenée à faire du travail supplémentaire par rapport à ma fiche de travail qui déjà me semble très longue.

Nous avons eu un rendez-vous avec notre PDG pour discuter des augmentations et notre situation de charge de travail tout le papier était prêt à être signé puisque aucune négociation n'était prévue par la direction.

Je n'ai signé aucun papier mais on ne savait pas qu'il fallait faire un courrier sous 10 jours

pour refuser leur accord même si on n'avais rien signer .
Sur ma convention collective il y a un statut de polyvalence mais juste pour des
responsabilités d'encadrement se qui équivaut au agent de maitrise et plus pour nous ouvrier
la convention ne nous amène aucun avantage et faire un travail pour trois personnes au smig
s'est assez desevant .

je vous remercie d'avance et veuillez agrée mes salutations les plus distingués.